

Modalités d'officialisation d'un collège régional des acteurs en soins infirmiers (CRASI)

Vous participez dans vos régions aux réflexions et/ou aux travaux d'un collège de Soins Infirmiers impliqué dans les soins palliatifs. Vous souhaitez aujourd'hui rattacher ce collectif régional à un échelon national

Pour cela, la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (SFAP)

vous propose d'intégrer le Collège National des Acteurs en Soins Infirmiers (CNASI) de la SFAP.

Voici ci-dessous quelques définitions et explications pour mieux comprendre les enjeux et l'intérêt d'une telle démarche.

Qu'est-ce que la SFAP ?

Créée en 1990, la SFAP (association loi 1901 à but non lucratif) est une Société Savante reconnue d'utilité publique. Elle regroupe les acteurs français du mouvement des soins palliatifs qui font avancer par leurs travaux la connaissance scientifique dans leur domaine d'activité, la formation des acteurs et la réflexion éthique concernant les questions liées à cette étape de la vie. .

Après avoir largement contribué au vote par le Parlement de différentes lois concernant la fin de vie, l'association reste active auprès des pouvoirs publics en participant aux réflexions menées sur ce sujet sociétal

La SFAP travaille directement en lien avec la Haute Autorité de Santé (HAS) pour l'élaboration et la validation de recommandations des bonnes pratiques. Elle organise chaque année un congrès national qui rassemble environ 2500 participants.

Elle agit dans le but de développer et d'améliorer :

- la prise en charge des personnes en situation palliative
- la qualité des soins et de l'accompagnement
- la formation des acteurs

Plus de 5.000 soignants, libéraux ou hospitaliers, sont impliqués dans la démarche palliative (médecins, infirmières, aides-soignants, psychologues, kinésithérapeutes, travailleurs sociaux, enseignants universitaires...).

Près de 200 associations de bénévoles d'accompagnement, fédérées ou indépendantes, rassemblent plus de 25.000 membres dans un élan de solidarité envers les personnes malades.

Selon sa profession chaque adhérent est rattaché à un collège différent. Le collège regroupant les infirmiers, aides-soignants, ou cadres de santé est appelé le CNASI (collège national des acteurs en soins infirmiers)

Comment est-elle organisée et quel en est le projet associatif ?

Concrètement, le projet associatif de la SFAP s'articule autour de 4 pôles d'activités qui rassemblent chacun différents groupes de travail

- I- Pôle 1 : Mobiliser les acteurs
- II- Pôle 2 Développer et transmettre les savoirs
- III- Pôle 3 Promouvoir l'accès aux SP et à l'accompagnement
- IV- Pôle 4 Diffuser la culture palliative

Au sein de ces 4 pôles d'activités, plusieurs groupes de travail thématique pluridisciplinaire rassemblant des membres issus de collèges différents (GTTP) sont constitués ou en projet. Croisant compétences, expériences et partage de valeurs, ils contribuent à faire évoluer la réflexion, les mentalités et les pratiques dans le domaine des Soins Palliatifs.

On retrouve des membres du CNASI dans plusieurs GTTP.

Qu'est-ce que Le CNASI ?

Le CNASI (collège national des acteurs en soins palliatifs) est composé de l'ensemble des CRASI (Collège Régional des Acteurs en Soins Infirmiers)

Il est animé par un coordonnateur national, administrateur de la SFAP., ainsi que d'un suppléant pas nécessairement membre du CA, mais obligatoirement adhérent à la SFAP

Les CRASI (règlement intérieur art 10)

« Les collèges reflètent la diversité identitaire de l'association. Chacun d'eux rassemble tous les membres de l'association partageant une même pratique professionnelle ou expérience sociale.

Les collèges régionaux (CRASI) sont identifiés comme des groupes de travail SFAP.

Les collèges permettent :

*- de **créer des liens** entre pairs pour diffuser l'information, échanger, partager l'expérience et approfondir sa pratique*

*- de **promouvoir la spécificité de leur pratique professionnelle** et d'en faire valoir la complémentarité avec les autres approches*

*- de **dynamiser la réflexion et de promouvoir la production des groupes de travail validés par le comité scientifique de la SFAP***

*- de **relayer les informations** entre le Conseil d'Administration et les différents collèges*

*- de **faire valoir auprès des responsables de structure et des partenaires locaux la mission recherche dévolue aux acteurs en soins palliatifs***

Les collèges sont toujours animés par un ou plusieurs responsables membres adhérents de la SFAP.

Avantages de devenir un CRASI

D'un point de vue général :

- ◆ être identifié par la SFAP en tant que collège régional
- ◆ participer à l'engagement associatif
- ◆ intégrer des groupes de travail et de réflexion au niveau national
- ◆ témoigner des réalités régionales

D'un point de vue institutionnel

- ◆ promouvoir la dynamique nationale des soins palliatifs au sein des établissements
- ◆ valoriser la démarche palliative dans les projets d'établissement et les projets de service
- ◆ faire reconnaître la mission recherche dans le domaine des soins palliatifs (recommandations de la circulaire du 25 mars 2008) par dégagement de temps dédié à cette fonction de recherche
- ◆ représenter l'institution au travers des publications et des interventions dans le cadre de congrès ou de colloques

- ◆ D'un point de vue des acteurs en Soins Infirmiers
- ◆ Faire remonter à la SFAP, au niveau du CA et IDE du CA les travaux réalisés par le collège régional, les difficultés locales, les problématiques, les projets
- ◆ Accéder à l'information concernant les travaux du CA et diffuser ces informations au niveau régional
- ◆ Créer du lien avec les collèges IDE des autres régions (savoir ce qui se fait ailleurs, échanges entre pairs). Mutualiser des travaux sur des thèmes identiques
- ◆ Publier le cas échéant des ouvrages de référence avec le label « SFAP » (nécessite un accord du CA après validation du comité scientifique)
- ◆ Identifier les champs de compétences des membres du collège afin de pouvoir les solliciter pour des formations, des congrès, des groupes de travail.
- ◆ Approfondir la veille scientifique
- ◆ Permettre la mise à jour régulière des connaissances relatives à la pratique des soins palliatifs, aux différents dispositifs médico-sociaux que ce soit en établissements ou à domicile.
- ◆ Renforcer le lien entre les professionnels libéraux et hospitaliers en ouvrant les collèges régionaux à tous les acteurs en Soins Infirmiers, quel que soit leur lieu d'exercice. .

Les modalités pratiques pour intégrer le CNASI de la SFAP

- ◆ Les modalités pratiques à mettre en œuvre afin que le collège régional infirmier soit officialisé par la SFAP sont les suivantes :
- ◆ La volonté du groupe de réaliser cette démarche,
- ◆ L'élection d'un responsable **obligatoirement adhérent individuel à la SFAP**
- ◆ La rédaction du courrier sollicitant l'intégration du collège infirmier régional au sein de l'association SFAP
- ◆ L'adhésion SFAP des autres membres du groupe est recommandée

◆ **Rôle d'un responsable d'un CRASI**

En cohérence avec les textes réglementaires et législatifs, les statuts et le règlement intérieur de l'association, le (ou la) responsable du collège régional infirmier a les mêmes obligations que la responsable du collège national ; Elle

- ◆ *garantit les positions éthiques de l'association au sein du collège ainsi que l'implication adéquate du collège au sein des groupes de travail pour en assurer l'interdisciplinarité, en lien avec les responsables de pôle*
- ◆ *organise et anime la vie du collège au plan régional*
- ◆ *participe à l'établissement des budgets prévisionnels et veille à la recherche des ressources nécessaires ; approuve les factures et notes de frais dans le respect du budget alloué*
- ◆ *Un(e) responsable de collège ne peut engager la responsabilité de l'association, y compris sur le plan juridique ; les écrits importants (comme des prises de position éthique ou politique, des actes officiels, contrats, conventions, partenariats...) n'ont de valeur juridique que s'ils sont signés par la présidence de l'association. »*
- ◆ Pour cela, le (ou la) responsable du collège se doit :

- ◆ D'organiser des rencontres régionales trimestrielles (ou bimestrielles) avec CR (compte rendu) des réunions, attestation de présence ...
- ◆ De participer aux conférences téléphoniques regroupant les administrateurs infirmiers, les différents responsables régionaux et le (ou la) coordinateur(trice) national(e) du Collège National des Acteurs en Soins Infirmiers avant chaque CA de la SFAP. (Environ 8 à 9/an). (Si le responsable ne peut pas se libérer, demander à un autre membre du groupe)
- ◆ De participer à la réunion nationale annuelle des correspondants régionaux.
- ◆ De s'impliquer si possible dans les groupes de travail des pôles et des collèges.
- ◆ De transmettre un bilan d'activité annuel au responsable du CNASI

